



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : **18 mars 2025**
Numéro de la délibération : **DEL/BC/25/03/43**

<p>Date Convocation 10/03/2025</p> <p>Date Affichage 11/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 18 Mars Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Jérôme GEAY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Anne-Claude CABILIC, Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, et qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN.</p> <p>ABSENTS 5 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

**EQUARRISSAGE - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET DE TRANSPORT DE
CAISSONS FRIGORIFIQUES AVEC SECANIM – 2025-2026**

Rapporteur : Isabelle CADOU

Pour rappel , la Commune de l'Île d'Yeu a souhaité mettre en place une solution d'équarrissage sur son territoire, solution actuellement inexistante en raison du caractère insulaire de la Commune, et inaccessible en camion d'équarrissage.

Afin de pallier les difficultés logistiques pour la collecte et le transport des animaux trouvés morts sur la Commune, la collecte des cadavres d'animaux et leur transport seront réalisés par les services techniques de la Collectivité.

Par délibération n°24/05/114 en date du 22 mai 2024, la collectivité a signé avec la SECANIM une convention pour la mise à disposition gratuite des caissons frigorifiques et une pour la réception, le transport des animaux. Ces conventions sont arrivées à terme.

Cette solution étant satisfaisante et afin de poursuivre le traitement des cadavres d'animaux, il convient de signer des nouvelles conventions (jointes en annexe).

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** les nouvelles conventions avec SECANIM pour le traitement des cadavres d'animaux.

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU